

## PERMIS DE STATIONNEMENT **EMPLOYÉS**

1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018

Choisissez le permis qui correspond à votre besoin!

Accès/ Type de permis	Stationnement général zone 1	Stationnement général zone 2 / alternatif	Stationnement de proximité	Stationnement rues avoisinantes Hôtel-Dieu de Sherbrooke	Stationnement incitatif	Coût du permis zone 1	Coût du permis zone 2
Incitatif (I)	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	En tout temps	Gratuit	N/A
Général zone 2 / alternatif (AL-Z2)	Interdit	En tout temps	Interdit	En tout temps, selon signalisation	En tout temps	Stationnements alternatifs 0,1255 \$ / heure travaillée maximum 2,64 \$ / semaine 137,50 \$ / an	Stationnements zone 2 0,1255 \$ / heure travaillée maximum 2,64 \$ / semaine 137,50 \$ / an
Général zone 1 (G)	En tout temps	En tout temps	Interdit (sauf de soir et de nuit selon la signalisation)	En tout temps, selon signalisation	En tout temps	0,2510 \$ / heure travaillée maximum 5,27 \$ / semaine 275 \$ / an	N/A
Proximité (SP)	En tout temps	En tout temps	En tout temps	En tout temps, selon signalisation	En tout temps	0,5020 \$ / heure travaillée maximum 10,54 \$ / semaine 550 \$ / an	0,5020 \$ / heure travaillée maximum 10,54 \$ / semaine 550 \$ / an
Résidence des étudiants (R) (réservé aux locataires de la résidence des étudiants à l'Hôpital Fleurimont)	En tout temps	En tout temps	Interdit	En tout temps, selon signalisation	En tout temps	0,2510 \$ / heure travaillée maximum 5,27 \$ / semaine 275 \$ / an	N/A

Les permis sont non transférables. Pour une situation particulière, veuillez-vous référer au personnel du Service des stationnements.

**Zone 1 :** toutes les installations situées à Sherbrooke et Granby ainsi que les installations Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (incluant l'Édifice **Chelsea**) et Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog (installation de Magog seulement)

**Zone 2 :** toutes les installations du Val-Saint-François, des Sources, du Haut-Saint-François, du Granit, de Memphrémagog, de Coaticook, de La Pommeraie et de la Haute-Yamaska non mentionnées dans la zone 1